

L'AN DEUX MILLE SEIZE
Le neuf mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Monsieur Rodolphe BESTAZZONI, Maire par intérim.

Présents : GARCIA Stéphane, PORTIER Jacqueline Adjointes
CHEVALIER Alexandra, GAUGRY Stéphane, ROULET Delphine, ROUSSEAU Sandrine

Excusés : LOZÉ Nicole pouvoir à M. BESTAZZONI Rodolphe
LOISEAU Rémi pouvoir à CHEVALIER Alexandra
NEMOZ Michel pouvoir à Mme PORTIER Jacqueline
POIRAUD Séverine pouvoir à M. GARCIA Stéphane

Secrétaire de séance : Mme PORTIER Jacqueline

- Monsieur le Maire par intérim revient sur le compte-rendu de la dernière réunion de conseil du 1^{er} février à 20h.
Aucune personne ne manifestant d'objection, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 08/2016: Retrait de la délibération 4/2016

Vu les remarques de la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité en date du 10 février qui expose que le recrutement du remplacement de l'agent parti en détachement ne nécessite pas la création d'un autre emploi mais qu'il convient seulement de déclarer la vacance d'emploi auprès du centre de gestion.

Il est demandé au Conseil Municipal d'annuler cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le retrait de la délibération 4/2016.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION 09/2016: Bourges Plus – Approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire par intérim donne lecture du nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Bourges Plus.

Ce règlement définit et délimite le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire et en particulier :

- Les obligations de présentation des déchets au service de collecte,
- Les différents déchets et les conditions de réalisation de la collecte,
- Les droits et obligations de chacun dans le cadre du service proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION 010/2016 : Bourges Plus – Avis sur la déclaration d'intérêt communautaire du palais des sports de la ville de Bourges

Le conseil municipal regrette tout d'abord que la démarche entreprise par la communauté d'agglomération ne s'inscrive pas dans un projet global de doter son territoire d'équipements communautaires structurants et fédérateurs.

Ainsi, il aurait été plus opportun que le nouveau Prado ait été dès son origine un projet porté par la CA Bourges Plus.

De plus, le coût estimé du transfert à savoir 1 million d'euros, n'est étayé par aucun document justificatif permettant d'apprécier la véracité du chiffre annoncé.

Aussi, dans le contexte financier difficile qui est aujourd'hui celui des collectivités territoriales et devant le manque d'éléments d'information relatifs au coût financier de l'éventuel transfert du Prado,

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré :

-décide de reporter sa décision sur la prise de compétence optionnelle « Gestion des équipements sportifs homologués pour accueillir des compétitions internationales et disposant d'un minimum de 5000 places pour accueillir du public » en attendant d'obtenir des informations complémentaires lui permettant d'apprécier les conséquences financières d'un tel transfert pour l'agglomération et ses communes-membres.

Vote à l'unanimité

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire par intérim remercie l'agent recenseur et le coordonnateur pour le travail effectué lors du recensement de la population du 21 janvier au 20 février.
- Madame Jacqueline PORTIER informe le conseil municipal que le candélabre au lieu-dit le Bertray est en fonction. La mairie devra toutefois se rapprocher du SDE18 pour demander quelques ajustements.
- Monsieur Stéphane GARCIA rappelle à l'assemblée les dates des élections municipales complémentaires (13 et 20 mars)
- Madame Delphine ROULET indique à l'équipe municipale qu'il y a un problème de trou d'eau au carrefour de la rue du Point du Jour et de l'Auron.

Compte rendu affiché le 15 mars 2016 et rendu exécutoire.

Le Secrétaire,

Le Maire,